

 <p>Commission Europe et international</p> <p>REF : CNIG 2025.024</p>	<p>Groupe de Travail animé par :</p> 
<p>Groupe de Travail Révision de la directive INSPIRE</p> <p>COMPTE-RENDU DE REUNION</p> <p>Visioconférence du 18 septembre 2025</p>	
<p>Objet : Réunion du GT Révision de la directive INSPIRE du 18 septembre 2025</p>	

Ordre du jour :

- Présentation des objectifs, étapes et calendrier général du processus de révision,
- Partage des résultats de la consultation publique pour les organisations françaises ayant répondu
- Recueil des avis sur l'évolution de la directive.

Accès aux présentations disponibles sur <https://cnig.gouv.fr/groupe-de-travail-revision-de-la-directive-inspire-a30111.html>

Liste des participants

Annie Olry (OFB)	Yvon Kila (MINnD20250)
Claire Jouve (OFB)	Marc Dont
Francois Chirié (IGN)	Hélène Begon (ECOLAB)
Benjamin Bardot (ARNia)	Benoit David (ECOLAB)
Estelle Maudet (data.gouv.fr)	Claire Dorville (ECOLAB)
Gabriel Ripoché (data.gouv.fr)	Clément Jaquemet (ECOLAB)
Sylvain Grellet (BRGM)	Jeremy Hureaux (ECOLAB)
Nicolas le Maux (Afigéo)	Olivier Dissard (ECOLAB)
Marc Laget (CEREMA) /	Pierre Laulier (ECOLAB / CNIG)
Hamidat Oussama (Office international de l'eau)	Vincent Aït-Ammar (ECOLAB)
Mélanie Durupt (Shom)	Swann Riché (ECOLAB)

Partie 1 : Présentation par Claire Dorville (voir https://cnig.gouv.fr/IMG/pdf/presentation_inspire_gt_1_18.09_25.pdf)

1/ du contexte/calendrier

2/ résultats de la consultation de la commission UE

3/ résultats de la consultation à l'échelle France

Partie 2 : Discussion avec les participants

Thématique 1 : Allègement, simplification ou maintien des obligations

⇒ Que faudrait-il simplifier ou maintenir dans la directive actuelle ?

Les avantages de la directive actuelle :

- IGN: Le fait d'avoir des spécificités communes grâce à INSPIRE est une bonne chose bien que ces spécificités soient trop compliquées.
- ECOLAB : Le fait d'avoir une obligation de reporting dans la directive INSPIRE est une façon de mobiliser des effectifs / moyens dans les services déconcentrés. Voir disparaître cette obligation pourrait fragiliser les arguments en faveur du maintien de ces moyens. Il faudrait *a minima* maintenir les moyens actuels.
- Questionnement du CEREMA sur le fait de savoir s'il faudrait prioriser / hiérarchiser l'accès à certains jeux de données (notamment celles relatives aux limites planétaires) ?
 - Constat (ECOLAB) :
 - Il n'existe pas aujourd'hui de données par destination
 - C'est un des problèmes identifiés par la Commission dans son analyse => il y a un écart entre les données publiées et les besoins des utilisateurs ;
 - Réaction des participants : Il n'y a pas forcément de thème qui puisse plaire à tout le monde pour une hiérarchisation

Thématique 2 : Interopérabilité, formats, infrastructures

⇒ Quelles évolutions techniques seraient nécessaires ?

- Pour le BRGM, les principales difficultés ne sont pas techniques (environ 80% des problèmes sont solutionnés). Les principales difficultés seraient convaincre, former et outiller les chefs d'unité, d'entreprise, d'équipe, les experts informatiques... Il faudrait commencer par sensibiliser les parties prenantes à l'intérêt d'INSPIRE et aux modalités de mise en œuvre. Se demande s'il existe des contenus relatifs à ces trois problèmes ?
 - ECOLAB : Pour l'instant nous collectons les retours sur la révision de la directive, il n'y a pas encore de réponse sur la partie formation mais il s'agit d'un point qui mériterait à être mis en œuvre pour favoriser la prise en main de ces sujets. Il faudrait aussi une conduite du changement, pour pouvoir s'appuyer sur ce qu'il existe déjà et s'adapter.
- Exemple donné par le BRGM sur le passage du langage *GML* au *Json* : ne signifiait pas forcément qu'il fallait tout mettre à plat (une sur-simplification n'est pas toujours opportune) :

- ECOLAB : Pour l'instant il n'y a pas encore moyen de savoir précisément ce que la Commission entend par simplification et comment cela sera mis en œuvre dans les états membres.
- ECOLAB : Une des problématiques rencontrées lors de travaux de moissonnage de plateformes de données Inspire est la bonne interopérabilité des métadonnées et la convergence avec les standards de l'Open Data. Il a été fastidieux de diagnostiquer les problèmes d'interopérabilité auxquels nous avons été confrontés.
 - Renvoi à la question du BRGM sur la suffisance des moyens, formations et outils qui permettent l'application d'INSPIRE et l'identification et la correction des métadonnées.

Thématique n°3 : Articulation avec les autres cadres (DGA, Open Data)

⇒ Comment selon vous mieux articuler INSPIRE avec les autres cadres européens ?

- Les questions soulevées par INSPIRE se rattachent à des enjeux environnementaux pourtant il n'y a pas de focus environnemental à proprement parler dans la consultation :
 - Une solution serait de plus se questionner sur la destination des données
 - On peut aussi considérer qu'il y a une assimilation entre la donnée géographique et la donnée environnementale puisque la quasi-totalité de la donnée géographique est environnementale
- IGN : Que perd-on si l'on passe d'INSPIRE à HVD (Données de forte valeur) ? Les obligations d'harmonisation cesseraient-elles de s'appliquer aux 3 annexes d'INSPIRE et ne s'appliqueraient plus qu'à celles de HVD ?
 - ECOLAB : Il n'y a pas encore moyen d'être certain de ce que cette révision signifierait pour la Commission mais il semblerait que la directive INSPIRE soit supprimée au profit d'une modification des annexes de HVD. HVD serait élargie à tous les thèmes INSPIRE.
- Questionnement de l'IGN sur l'intérêt d'une telle opération. En effet, il n'y a pas eu dans la pratique d'harmonisation générale des thèmes INSPIRE mais une priorisation sur une partie d'entre eux. Le principe de HVD est intéressant puisque l'on harmoniserait en priorité les thèmes socles. L'inclusion d'INSPIRE reviendrait donc sur ce principe. Ne faut-il pas se concentrer sur l'obligation d'harmonisation de certains thèmes socles qui profiterait ensuite aux autres thèmes en servant de pivot.
 - ECOLAB : Il y a encore une incertitude sur les modalités de mise en œuvre de la révision d'INSPIRE. Il n'y a pas de détails sur la mise en œuvre donc il est difficile de se projeter.
 - ECOLAB : En cas de révision d'HVD il faudrait mieux réfléchir de toute manière sur réécriture des annexes de HVD.
- BRGM : Le rapprochement avec HVD permettrait d'avoir un poids plus important auprès de certains organismes nationaux (qui n'auraient pas agi avec INSPIRE). Il faut toutefois faire attention à bien se questionner sur la réalisation technique de ce rapprochement. Cela signifierait-il que l'on abandonnerait toutes les *technical guidelines* qui ont été très importantes pour tout l'écosystème de la donnée environnementale ? Il faut aussi penser au sort des standards qui ont d'une grande utilité dans la mise en œuvre de l'interopérabilité et avoir une analyse technique du rapprochement avec HVD.
 - ECOLAB : Ce n'est pas encore sûr que cela soit rapproché avec HVD il y a d'autres textes

- BRGM : Il faut faire très attention à bien réfléchir à la mise en œuvre pour assurer l'interopérabilité, puisqu'une grande partie des effets de la révision d'INSPIRE dépend des modalités de mise en œuvre.
- Data.gouv.fr : Y'a-t-il plus de contenus sur les modalités techniques de l'intégration des thèmes INSPIRE à HVD ? (Contenus, GT...)
 - ECOLAB : Non nous ne savons pas comment cela se passerait, ce n'est qu'une hypothèse.
- BRGM : Est-ce que la suppression d'INSPIRE au profit de HVD pourrait être l'occasion de faire en sorte que cette dernière s'applique à la Commission européenne ? Par exemple les organes de la Commission européenne n'ont pas forcément de modèles pivots, d'approche d'interopérabilité entre les différentes directions générale elles-mêmes. Cela aurait un intérêt : éviter d'avoir plusieurs façades de conformité des systèmes d'information.
- IGN : La question des licences dans HVD est très intéressante (convergence vers une licence). C'est quelque chose de très positif puisque combiner des jeux de données soumis à différentes licences est une tâche très difficile. HVD présenterait un avantage pour ce point là.
- Data.gouv.fr : Est-ce que cela pourrait être pertinent pour le GT de comparer le système de rapportage d'INSPIRE et de HVD pour les thèmes concernés par les deux directives ? Ou vaut-il mieux attendre les propositions de la Commission.
 - ECOLAB : Nous avons déjà eu l'occasion de faire une comparaison entre les jeux HVD et les jeux INSPIRE. Cela a permis de voir qu'un certain nombre de jeux rapportés sur INSPIRE qui étaient obsolètes. Mais nous n'avons pas fait le travail dans l'autre sens (rendre conforme à INSPIRE les jeux de données déjà concernés par HVD).

Pour la suite :

- Mieux identifier les problématiques de chacun sur les modalités de mise en œuvre d'INSPIRE et les souhaits de révision pour l'avenir.
- Essayer de diffuser plus largement le questionnaire sur la révision d'INSPIRE puis synthétiser les différents retours.
- Etablir un programme de travail pour la suite des actions (?) notamment après réunion de la Commission technique sur la révision.
- Concernant le calendrier : attente des réponses de la Commission pour savoir quand la proposition de texte sera publiée.